



Présentation de la filière gentiane

Plante médicinale emblématique de l'Auvergne, la gentiane jaune, dont la racine est riche en principes amers et en xanthonés (colorants jaunes), intéresse fortement l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et vétérinaire. Elle entre dans la composition de nombreuses liqueurs et eaux de vie, fabriquées dans plusieurs régions de France et d'Europe.

« Reine des estives » présente sur la majorité des massifs français, cette plante est essentiellement issue de l'exploitation de sites naturels depuis plus de 200 ans.

Dans le Massif central, la production dépasserait les 1000 tonnes de racines fraîches / an. Une production soutenue à laquelle peut subvenir la ressource naturelle si elle est gérée convenablement.

La filière gentiane compte plus d'une centaine de professionnels, répartis principalement entre le Massif central et les Alpes : producteurs, arracheurs, collecteurs, négociants et transformateurs. Tous participent à leur niveau à l'élaboration du produit gentiane et ont leur part de responsabilité dans la gestion de cette ressource. Mais la gentiane est aussi l'affaire des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'estives qui interviennent en amont sur les prairies pâturées que colonise la « fée jaune » et jouent un rôle important avant arrachage de la plante.

Dans un contexte où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, et alors que l'on peut s'interroger sur l'état et sur le renouvellement de la ressource, les acteurs de la filière se sont regroupés autour d'une réflexion sur la gestion durable de la gentiane. Leur jeune association interprofessionnelle « Gentiana Lutea », créée le 12 mars 2014, rassemble tous les étages de la filière sur le plan national et compte aujourd'hui 24 membres qui travaillent à la réalisation d'une charte de production de gentiane durable. L'association a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière, et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Afin que l'ensemble des acteurs de la branche puisse être équitablement représenté, cinq collèges ont été créés : Propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers – producteurs, gentianaires et cultivateurs – Collecteurs et négociants – Transformateurs – membres associés. Le conseil d'administration se compose de 15 membres :

Denis Chaud (SICARAPPAM), Président - Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc), Vice-président - Ines Ullrich-Chaud (productrice), Secrétaire - Laurent Bouscarat (COPTASA), Secrétaire adjoint – Philippe Desriviers (Société Avèze), Trésorier - Daniel Imbaud (SARL Oriane) - Philippe Vanoosthuysse (gentianaire) - Olivier Coÿne (Herb'Hexpert SARL) - Serge Chabaud (ex. SARL Artense Gentiane) – Anne Chevillard (Pernod SA) - Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel fils et succr.) - Charles Jollès (CEEG) – Christine de Bénédic (Mairie de Picherande) – Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguët) – Fabrice Bahuchet (gentianaire).

Principaux partenaires :



Pour toute information ou pour une demande d'adhésion, vous pouvez contacter Stéphanie Flahaut animatrice de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune et chargée de la « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central »

Mail : stephanie.flahaut@cpparm.org - Tel : 06 05 28 12 00

Association « Gentiana Lutea », Les Quintrands, route de Volx, 04100 Manosque

Vous pouvez également consulter la page « Gentiane » du site du CPPARM : www.cpparm.org